

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 333

présenté par
M. Le Bouillonnet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 10

Après le mot :

« loi, »,

supprimer la fin de l'alinéa 110.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renvoi à une ordonnance est un procédé inacceptable, d'autant que la codification à droit constant dont il est fait état dans l'alinéa est en pratique impossible.